

ZERO PHYTO EN COMMUNE RURALE



Daniel Barret,
maire de Tréguidel

La commune de Tréguidel

- . Côtes d'Armor
- . 619 habitants
- . 659 hectares
- . Classée en commune défavorisée
- . Deux périmètres de captage d'eau potable :
 - ...la source Saint-Gwenaël, qui couvre une partie du bourg,
 - ... le périmètre de Kério
- . qui alimentent en eau potable une grande partie des 15 000 habitants de la Communauté de commune

Au vu de résultats d'analyse d'eau de qualité insuffisante et de l'importance des ressources en eau de la commune pour l'alimentation en eau potable de près de 15 000 habitants, Daniel Barret, nouveau maire de Tréguidel (619 habitants), a stoppé depuis 2001 toute utilisation de dés herbant.

Objectifs

- Parvenir à zéro phyto pour l'entretien du territoire communal.

Stratégie / pesticides

- Balayage plus fréquent des routes pour éviter les accumulations de matières organiques,
- Le rabet du tracto-pelle racle le milieu des routes de campagne qui tendent à s'orner d'herbe,
- Dés herbage thermique dans les lieux adaptés, et sur jeunes plantules... sinon, c'est la binette,
- Les allées du cimetière, recouvertes de maërl, sont râtiées par beau temps,
- Pour les parterres du bourg, on opte pour des plantes couvrantes, pour limiter le dés herbage manuel,
- Acquisition en 2005 de deux petits dés herbeurs thermiques, mis à disposition de la population gratuitement, avec le gaz, pour essai, après une formation de trente minutes par l'employé municipal. Déjà sept ou huit familles de la communes ont adopté l'outil, et quelques unes devraient en acquérir un.

Intérêts

- Par son engagement, la commune interpelle la population, sur la dangerosité des produits phytosanitaires, et sur les alternatives possibles.
- Economiquement, il faut intégrer cette réflexion dans une démarche globale de réduction du gaspillage : - 1000 € d'achats de pesticides + 4000 € de main d'oeuvre - 5000 € d'économie diverses = + 2000 €. L'exemple de Tréguidel montre que le zéro phyto est possible même pour une commune défavorisée.

Zoom

La Bretagne prend de l'avance ! Il est désormais interdit à tous de traiter près de l'eau : arrêté préfectoral du 4 avril 2005

Depuis ce nouvel arrêté, précédent l'arrêté ministériel du 12 septembre 2006 (voir « Principales obligations réglementaires » du 6 volets), tout le monde est concerné et plus seulement la commune. Un atout de plus pour réduire les traitements chez les particuliers également.

Les principaux points de l'arrêté breton :

- Aucune application de produit phytosanitaire (dés herbant, insecticide, fongicide ...) ne doit être réalisée à proximité des fossés, canaux, cours d'eau et points d'eau, à moins d'un mètre à compter de la berge.
- Le traitement des bouches d'égout, des avaloirs et des caniveaux est interdit.
- Ces interdictions s'appliquent même s'il n'y a pas d'eau au moment du traitement.

« A chaque fois que je constate un usage de produits phytosanitaires en bordure de fossé sur la commune, je prends une photo, je fais un courrier non nominatif auquel je joins l'arrêté préfectoral » explique Daniel Barret, maire de Tréguidel. Le tout est glissé dans la boîte aux lettres des contrevenants. Et après ? « Je laisse mariner un mois, et je vais les voir. En général, bien avant, ils passent à la mairie » précise Daniel. Car l'arrêté précise aussi les sanctions encourues... Daniel Barret recadre alors les enjeux : les analyses d'eau de dix puits privés du bourg de Tréguidel ont révélé des teneurs importantes en pesticides, qui proviennent aussi bien des produits utilisés par les agriculteurs, que par les jardiniers. Et le message passe...



Une pratique désormais interdite : un fossé dés herbé chimiquement

La démarche

Réduire les pesticides en milieu rural

« Monsieur le maire, on vous met comme d'habitude », demande le technicien vendeur de pesticides. « Je n'ai encore aucune habitude », lui répond dès 2001 le nouveau maire de Tréguidel.

Un arrêt total des pesticides

Dès son arrivée, Daniel Barret ne veut pas continuer à dépenser 800 euros par an en pesticides. Pendant son doctorat, il a travaillé sur les conséquences des traitements phytosanitaires sur la faune auxiliaire, puis sur la santé humaine : « cela fait vingt-cinq ans que l'on connaît les dangers des pesticides sur l'homme, et on ne dit rien ! »

Tréguidel est une petite commune rurale dont le territoire est inclus dans deux périmètres de protection de captage d'eau potable : les mauvais résultats d'analyse favorisent l'adhésion du nouveau Conseil municipal à la nécessité d'un effort sur les phytos.

Ce début de mandat coïncide aussi avec le changement de l'employé municipal, un poste à temps partiel (80%) : « on a cherché à recruter une personne sensible aux questions d'environnement. Et on a passé un contrat : si tu acceptes de passer à zéro phyto, on te passe à temps plein ».

Le désherbage thermique comme alternative

L'employé municipal se forme, avec l'association Eau et Rivières de Bretagne et le syndicat mixte de la Côte du Goëlo. Et parallèlement, après avoir assisté à des démonstrations de matériel, la commune s'équipe : un gros désherbeur thermique est acquis par le syndicat de voirie de Loursière qui regroupe trois communes, puis plus tard, une balayeuse.

Dès 2002, Tréguidel abandonne tout usage de pesticides. Grâce à cette mécanisation, mais aussi au temps de travail supplémentaire : « Là où la balayeuse ne passe pas, c'est le balai à main qui prend le relais, ou la binette ». « Pour l'employé municipal, il a fallu s'habituer », estime le Maire.

Economiquement viable

Côté finances, l'arrêt d'achat de produits phytosanitaires (environ 1000 euros par an) ne permet pas de compenser l'augmentation de temps de travail rendue nécessaire (coût estimé, 4000 euros). Pas facile donc d'avancer l'argument financier, d'autant plus que la commune est économiquement défavorisée. Cependant, « la démarche est plus globale », explique le maire. Tréguidel a utilisé les services d'un économiste de flux mis à disposition par le Pays de Guingamp. L'objectif : passer les dépenses d'eau, d'électricité, de téléphone au crible. En vérifiant les systèmes d'assainissement, en améliorant le fonctionnement des pompes de relevage, en n'utilisant plus l'eau du réseau pour l'entretien du matériel ou l'arrosage, la commune a économisé 5000 euros. De quoi surcompenser le coût de l'abandon des phytos !

L'effort de Tréguidel a été salué par le prix d'excellence 2006 de la Charte communale Goel'eaux. Cette charte, initiée par le syndicat mixte de la Côte du Goëlo, encourage les communes à définir des zones où les pesticides doivent être proscrits, et à réduire globalement leur consommation de produits phytosanitaires... avant d'aller plus loin.

En savoir +

Désherber sans pesticide dans nos communes, Guide des bonnes pratiques du Pays des vallons de Vilaine, 2005, 68 p
Pays des vallons de Vilaine
rue Blaise Pascal
BP 88051
35580 Guichen
Tel 02 99 57 08 73
Fax 02 99 57 37 10
www.paysdesvallonsdevilaine.fr

Eau et Rivières de Bretagne
venelle de la caserne
22200 Guingamp
Tel/Fax 02 96 21 38 77
erb@eau-et-rivieres.asso.fr
www.eau-et-rivieres.asso.fr

Séance de formation et d'essai au désherbeur thermique pour les particuliers



Rédaction : Nathalie Gouérec (Cedapa)
Photos : Mairie de Tréguidel, Eau et Rivières de Bretagne
Mise en forme : Catherine Le Rohellec, Rad, avec Open Office, logiciel libre
Impression : Imprimerie Le Galliard, 35510 Cesson-Sévigné

Réseau Agriculture Durable
CS 37725 - 35577 Cesson-Sévigné cedex
tel 02 99 77 39 25 - fax 02 23 30 15 75
agriculture-durable@wanadoo.fr
www.agriculture-durable.org



www.agriculture-durable.org
www.cedapa.com
www.civam.org

Edition réalisée avec le soutien financier de :

